

RAPPORTS 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE



16 OCTOBRE 2020
MAISON DES ASSOCIATIONS DE DOURGNE
Séance à huis clos
en raison de la crise sanitaire - COVID 19

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Marie Claude REY
Vice-Présidente : Marguerite CHABBAL
Secrétaire : Hélène SEGONNE
Secrétaire Adjoint : Didier GAIANI
Trésorier : Jean Claude VIGUIER

Président d'Honneur : Guy MAURIES

Membres :

Michel AURIOL
Michelle DELORME
Eliane MONTAGNE
Viviane REQUIS
Christian REY
Thérèse RIVALS
Anne Marie RICAUD
Anne-Marie SABLAYROLLES
Pierre VIGUIE

Commission Finances

Marie Claude REY
Jean Claude VIGUIER
Christian REY
Pierre VIGUIE



Commission Qualité

Marie Claude REY
Didier GAIANI
Hélène SEGONNE
Eliane MONTAGNE
Anne Marie RICAUD
Jean Claude VIGUIER



Commission Ressources Humaines

Marie Claude REY
Marguerite CHABBAL
Eliane MONTAGNE
Viviane REQUIS
Michel AURIOL
Michelle DELORME
Pierre VIGUIE



Commission Information

Marie Claude REY
Marguerite CHABBAL
Viviane REQUIS
A-Marie SABLAYROLLES
Hélène SEGONNE



SOMMAIRE

I - **Rapport Moral**-----Pages 4 -6

II - **Rapport d'Activité**

Activité prestataire-----Pages 7 -10
Activité mandataire-----Pages 11 -12
Les salariés-----Pages 13 -14
La formation -----Page 15
La démarche qualité-----Page 16
Vie externe -----Page 17

III – **Rapport Financier** -----Pages 18

Budget de fonctionnement-----Page 19 -20
Compte de résultat-----Page 21
Bilan-----Page 22 -23

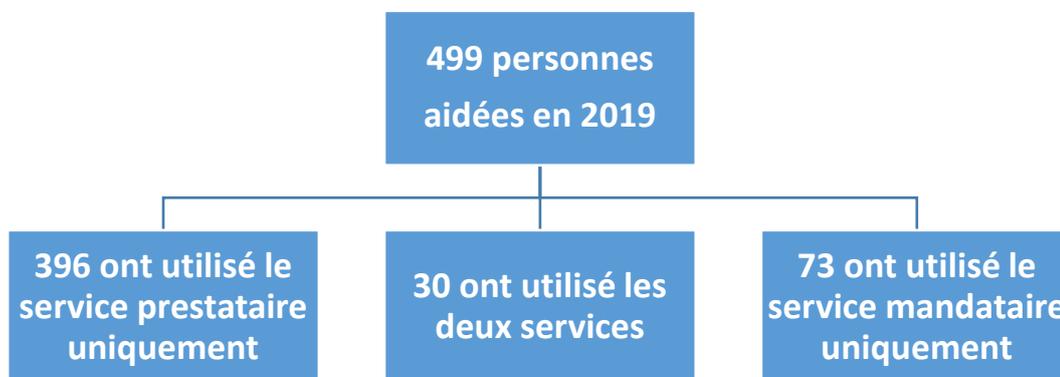
RAPPORT MORAL

Activité

Le service prestataire de l'ADAR a connu en 2019 une légère inflexion de son activité avec **56 725 heures** effectuées (-0.39% soit un différentiel de 223 heures par rapport à 2018).

Le service mandataire a fortement été sollicité (+ 15% d'activité) avec **14 731 heures** effectuées (12 852 heures en 2018).

Le nombre total de personnes aidées est de :



Le Conseil d'administration

En 2019, le conseil d'administration de l'ADAR s'est réuni à 10 reprises, les 25 février, 25 mars, 17 avril, 20 mai, 24 juin, 22 juillet, 12 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

Au cours de ses réunions, le conseil d'administration a débattu des questions liées aux finances, à la gestion du personnel, à la formation et à la qualité.

Les finances :

Le Conseil d'Administration a élaboré le budget 2019 de l'ADAR qui a été présenté au Conseil Départemental en octobre 2018 lequel, après validation, permet d'appliquer la tarification horaire.

Le Conseil Départemental nous ayant communiqué le 11 avril 2019 la réponse pour le tarif 2019, ce dernier n'a donc été appliqué qu'à compter du mois de mai 2019, avec une hausse inférieure à la demande présentée.

La gestion du personnel :

L'ADAR recrute des salariés pour les remplacements d'aides à domicile et pour les congés d'été (en 2019 une salariée a fait valoir ses droits à la retraite). Trouver des candidatures sérieuses et motivées reste toujours difficile.

Il est vrai que nous proposons dans un premier temps un CDD avec un nombre d'heures réduit. Dans la mesure du possible, nous essayons de diminuer la durée du CDD pour évoluer rapidement vers une titularisation et complétons les contrats par l'attribution d'heures mandataires.

La formation du personnel :

Le plan de formation sera détaillé dans le rapport d'activité. C'est un point essentiel pour la qualité du service.

La qualité :

Obtenue en 2010, la certification AFNOR nous permet :

- de continuer d'améliorer la qualité de notre service,
- d'organiser la formation de l'ensemble du personnel,
- de sécuriser les conditions d'intervention des aides à domicile,
- de valoriser l'efficacité de notre structure.

Grâce à l'important travail de suivi de l'équipe administrative, et à l'implication de la commission qualité en place, nous avons pu présenter, le 15 juin 2019, le contrôle documentaire. Le résultat a été positif, malgré des normes qui deviennent de plus en plus strictes et complexes.

De nouvelles exigences étant toujours à l'ordre du jour, il est indispensable pour maintenir cette certification, que notre structure poursuive les travaux engagés afin de continuer à proposer des interventions de qualité pour le bien-être et la satisfaction de nos bénéficiaires.

Je tiens à remercier vivement le personnel administratif et les intervenants, qui, dans leur travail quotidien, s'impliquent totalement dans cette démarche qualité, dynamique essentielle pour l'association.

Les actions d'amélioration mises en place par l'ADAR se font en partie grâce aux résultats des enquêtes de satisfaction. Un bon retour a été constaté en 2019.

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) mis en place avec le conseil départemental, est resté notre fil conducteur tout au long de l'année, nous permettant de nous ouvrir sur l'extérieur (mise en place de partenariats...).

Je ne pouvais pas terminer ce rapport sans, bien évidemment, faire état de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis mars 2020. Dès le début des hostilités, les aides à domicile se sont retrouvées en première ligne, reconnues, hélas, un peu tardivement comme personnel soignant ! Elles ont dû faire face à des situations souvent bien difficiles ! Nous les remercions tout particulièrement et nous associons à nos remerciements toute l'équipe administrative qui n'a pas, elle non plus, ménagé ses efforts. Engagement, solidarité, efficacité et adaptabilité ont caractérisé l'ensemble du personnel de l'ADAR, ce qui est une grande fierté pour tout le Conseil d'Administration.

Merci également aux usagers qui ont su, eux aussi, s'adapter, pour la plupart, aux restrictions de passage et à l'application des gestes barrière.

Nous espérons que le Conseil Départemental, qui est notre principal financeur, continuera de nous soutenir afin de permettre à notre association de poursuivre son engagement auprès des bénéficiaires.

La reconnaissance du METIER d'aide à domicile, va peut-être évoluer favorablement, suite à l'ajout de la 5ème branche de la sécurité sociale, assortie d'une loi grand âge. Pour l'instant c'est une coquille vide : Qui finance ? Qui pilote ? Quel périmètre ? Pour qui ? Comment ?

Souhaitons que toutes ces questions trouvent leur réponse rapidement. Notre Fédération UNA travaille activement aux négociations, ainsi que sur la revalorisation des grilles de salaire.

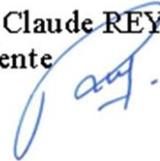
Il est indispensable que le travail des SAAD soit reconnu pour permettre le maintien à domicile, le plus longtemps possible, de nos séniors dans des conditions optimales. Nous y arriverons en mettant en commun nos efforts avec les services sociaux, les maisons de retraites de proximité, les professionnels de santé ...et le professionnalisme de nos salariés. Tout indique qu'un virage est en train de s'amorcer dès à présent : à nous tous de savoir le négocier correctement.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de toutes et de tous pour que notre association continue d'exister et poursuive le chemin qui est le sien!

En conclusion 2019 a été une année dense et le bilan est globalement positif avec un résultat correct.

Je tiens à remercier les administrateurs, les salariés, les professions médicales, les caisses de retraite, la Fédération, les élus municipaux et le Conseil Départemental pour l'aide apportée tout au long de l'année.

Marie Claude REY
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. C. REY", is written over the printed name and title.

RAPPORT D'ACTIVITE

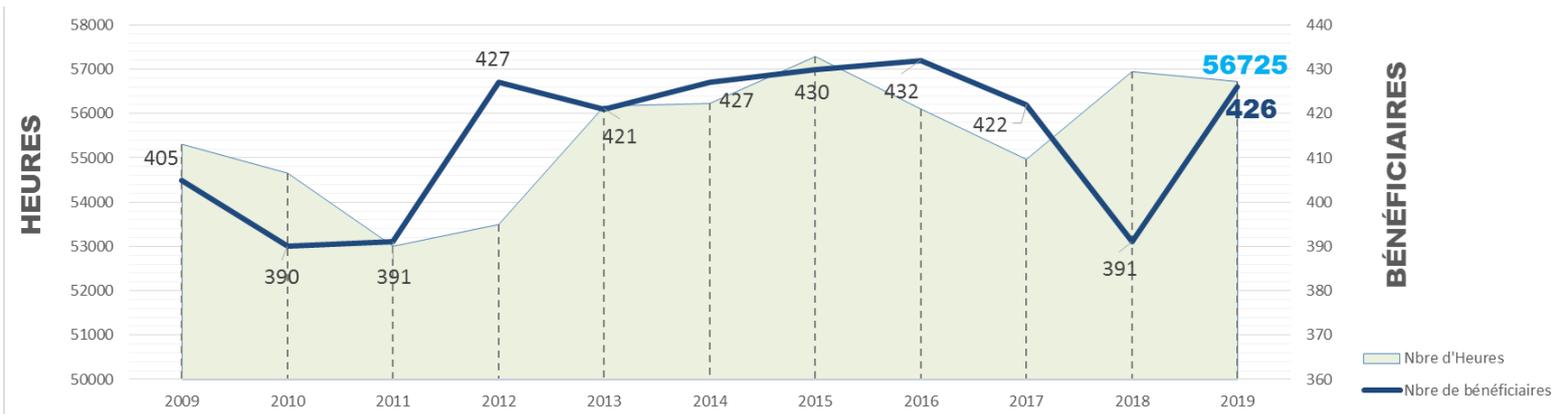
I – Activité Prestataire

Dans le cadre de cette prestation, notre association, en tant qu'employeur ADAR, assure pour le compte des bénéficiaires la constitution des dossiers de prise en charge ainsi que la garantie d'un service continu en assurant le remplacement du personnel en congés ou en arrêt maladie.

Le volume d'heures réalisées sur les 2 dernières années est stable, avec une légère inflexion en 2019 - **0.39%**, soit un différentiel de 223 heures, par rapport à l'année 2018.

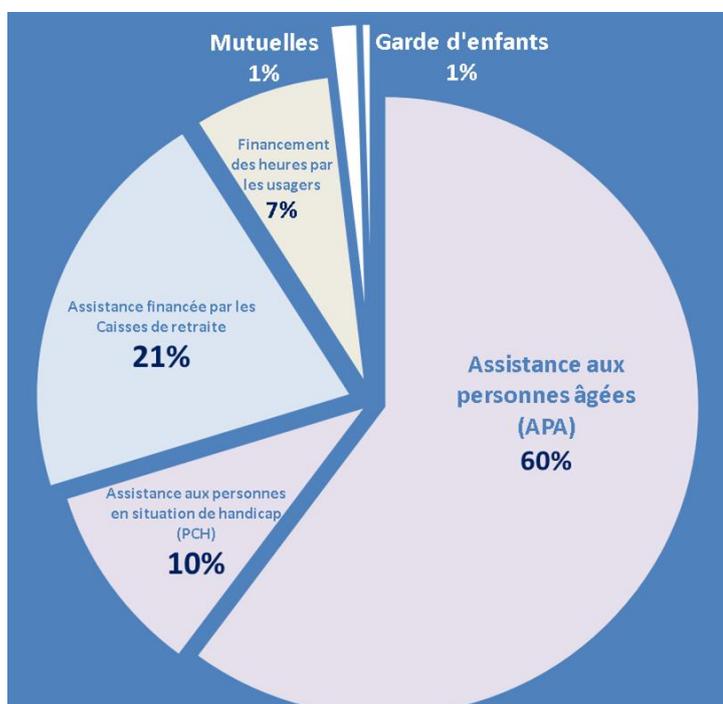
Conforme à son budget prévisionnel 2019 de 55800 heures, l'association a réalisé 56725 heures **(+1.66%)**.

Evolution annuelle du volume d'heures et nombre de personnes aidées



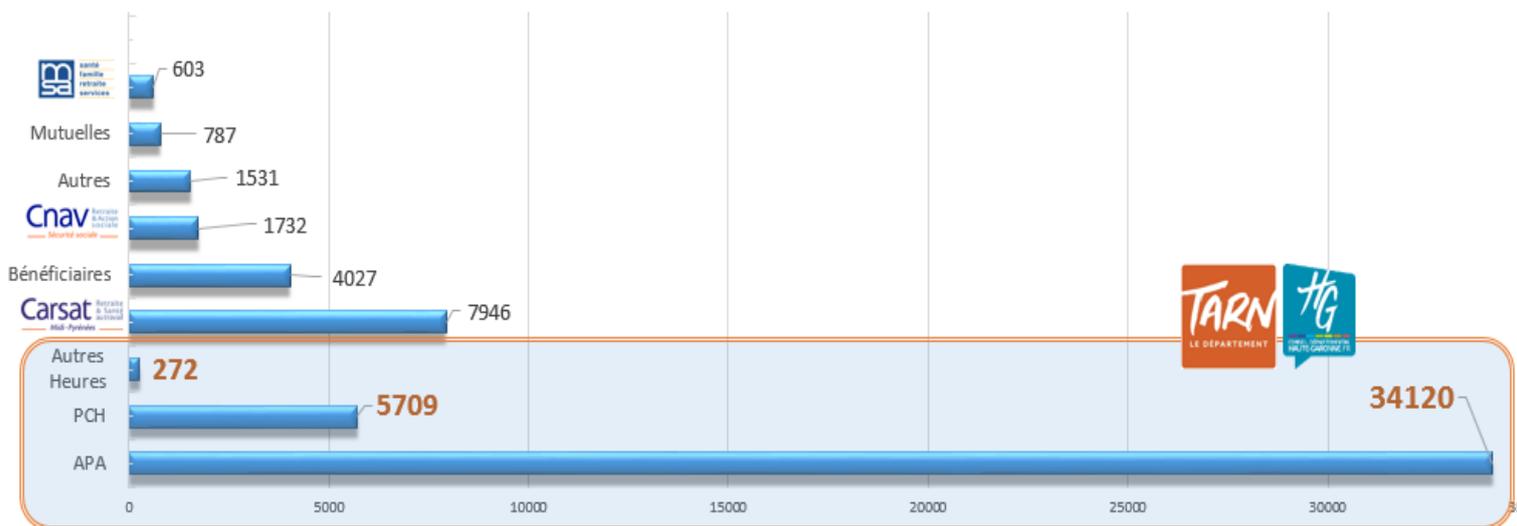
Concernant le nombre de bénéficiaires, si on isole l'épiphénomène 2018, le nombre d'utilisateurs est sensiblement le même ces 5 dernières années, avec une moyenne de 427 usagers.

Ventilation des heures en activités



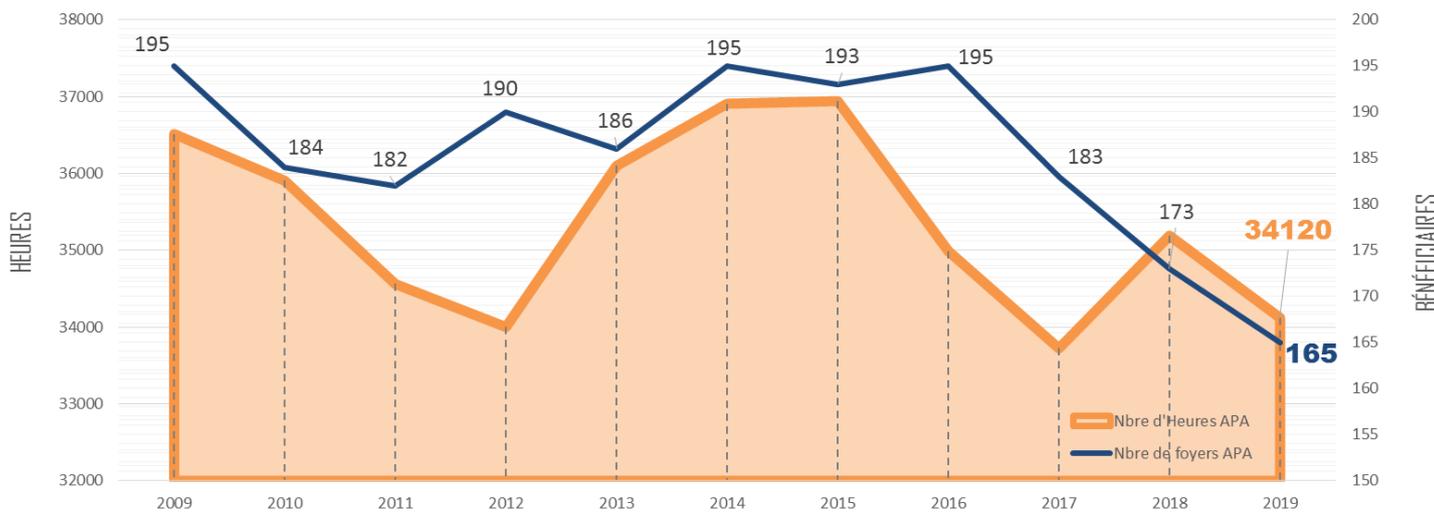
Le Conseil Départemental, a financé en 2019, **70%** des heures d'intervention.

Répartition des heures par financeur



Au cours de l'année 2019, **165** personnes (soit **39%** des usagers) ont bénéficié de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Evolution du nombre d'heures APA accordées

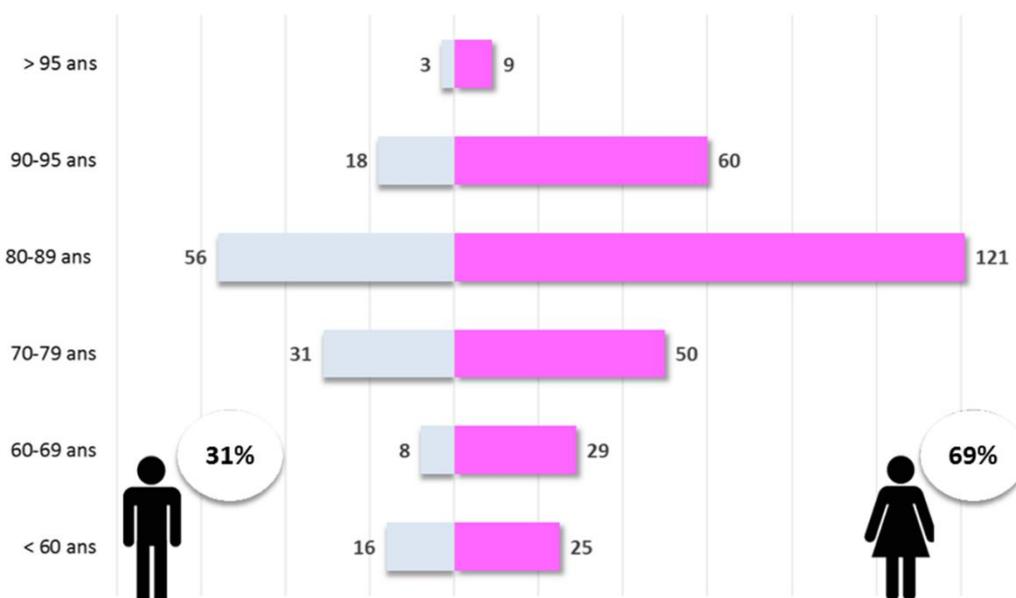


Les personnes aidées en Service Prestataire

426 personnes ont été accompagnées durant l'année 2019 :

- 2/3 sont des femmes
- 63% des usagers ont plus de 80 ans dont 1/3 plus de 90 ans
- Nos doyens sont nés en 1922 : 3 Dames – 1 Monsieur

Pyramide des âges

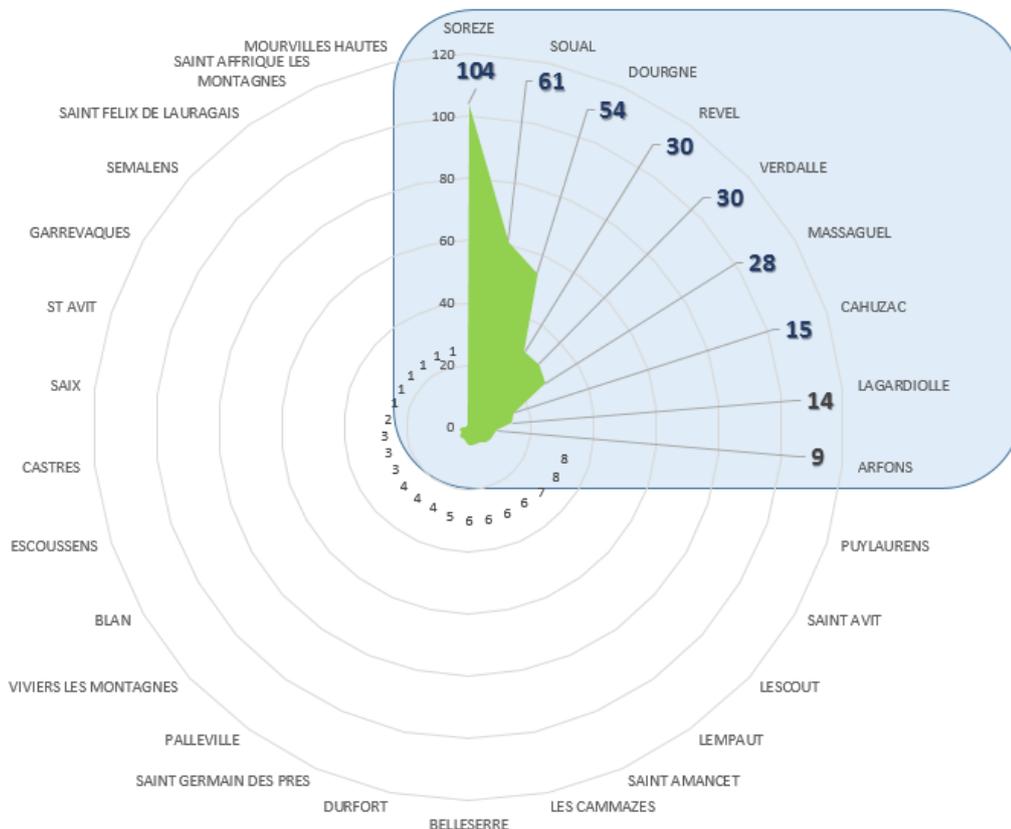


Répartition des usagers selon la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources)



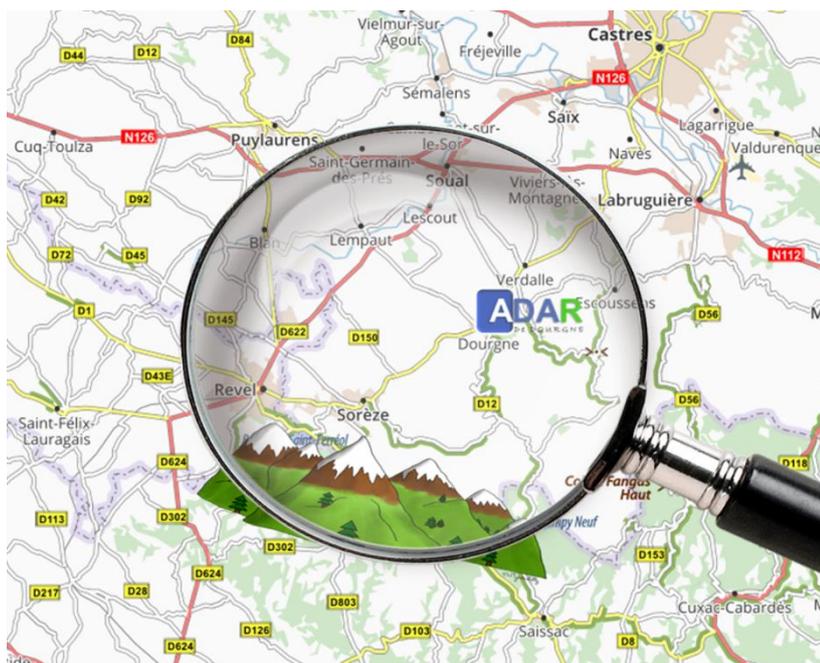
Localisation des foyers sur notre territoire

80% des foyers sont domiciliés dans les 9 villages identifiés ci-après :



10 % des foyers sont situés en montagne.

En 2019, le recrutement de salariés sur zone a été primordial pour répondre aux besoins des usagers mais également limiter les trajets et les risques liés aux déplacements des intervenants.



II – Activité Mandataire

C'est le particulier qui est l'employeur de l'aide à domicile. L'ADAR est là, avant tout, pour informer et conseiller le particulier.

Ce service intervient **24h/24h et tout au long de l'année**. Nous vous rappelons que, sous certaines conditions, les particuliers peuvent bénéficier d'exonération de charges auprès de l'URSSAF. Une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) est possible, égale à 50 % des dépenses engagées dans la limite de 12 000 € (soit une réduction maximale de 6 000 € par an).

L'association, mandatée par l'employeur, doit rechercher la personne qu'elle propose, soit parmi son personnel, soit après avoir engagé une procédure de recrutement.

L'association doit laisser au particulier employeur le soin de :

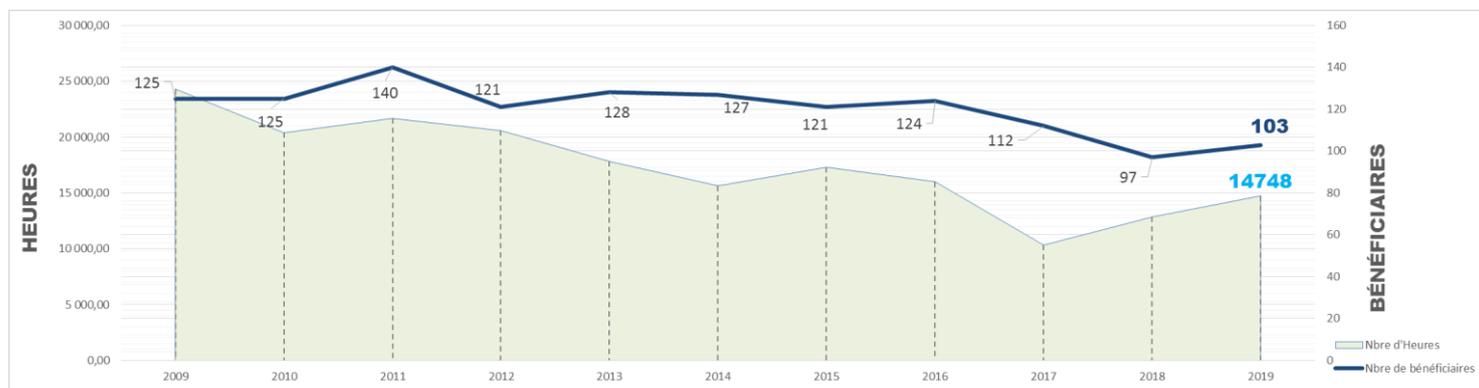
- Choisir son salarié,
- Définir les horaires et la nature du travail,
- Signer l'ensemble des documents relatifs à l'emploi, notamment le contrat de travail, le plus souvent à durée indéterminée et à temps partiel.

Chaque particulier employeur doit appliquer la **Convention Collective des Salariés du Particulier Employeur du 3 juin 1980**. L'employeur doit fixer les congés et s'il le souhaite, l'association peut pourvoir aux remplacements du salarié.

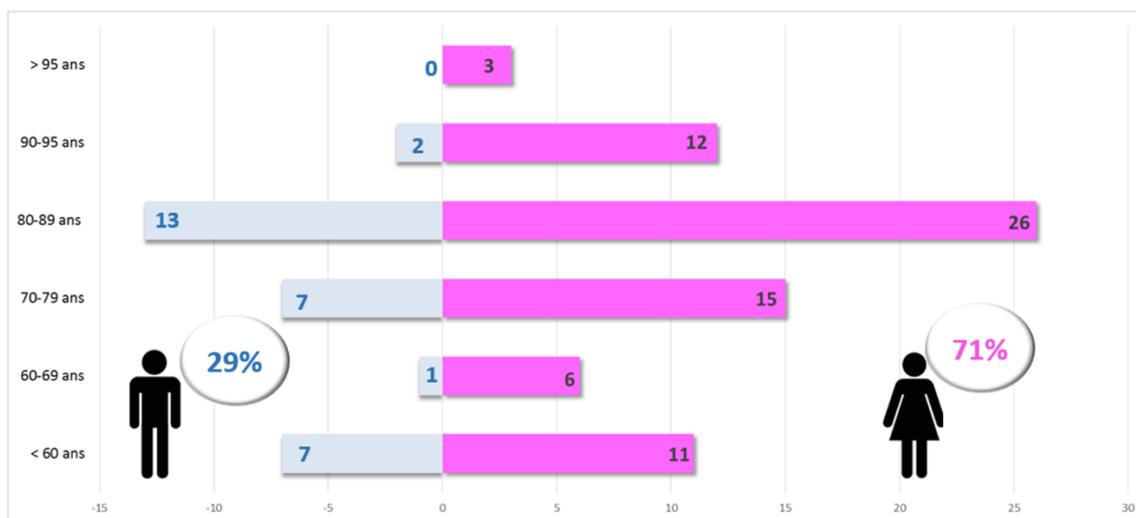
L'association ADAR, pour bien clarifier son rôle vis-à-vis du particulier employeur et les engagements réciproques, propose un contrat de mandat en contrepartie de frais de gestion, précisant les services qu'elle offre et ses limites.

En 2019, **103** familles ont été aidées par **94** aides à domicile dans ce service,

Evolution annuelle du volume d'heures et nombre de personnes aidées



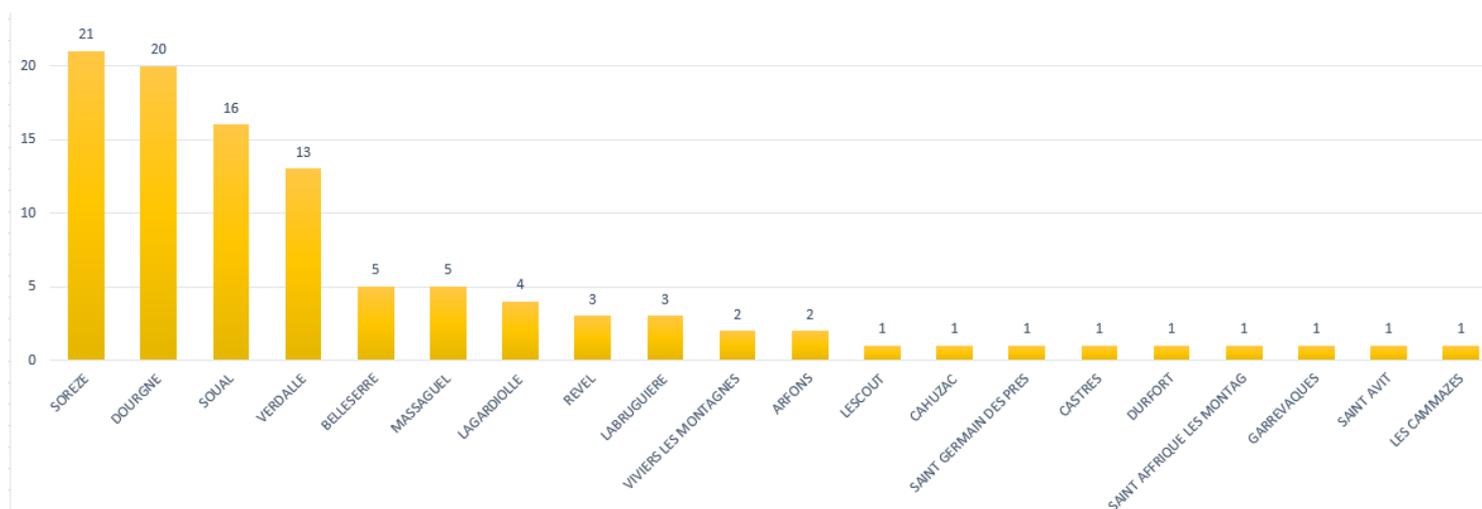
Pyramide des âges des Employeurs Particuliers



Le nombre d'utilisateurs de ce service se répartit ainsi :

- 18 employeurs ont moins de 60 ans,
- 7 personnes ont entre 60 et 69 ans,
- 22 personnes ont entre 70 et 79 ans,
- 39 personnes ont entre 80 et 89 ans,
- 14 personnes ont entre 90 et 95 ans.

Localisation des Employeurs Particuliers



LES SALARIÉS

43 ETP (EquivalentTempsPlein) travaillent dans notre structure.

Le Service Administratif :

Laurent COUSSE, directeur en arrêt maladie.

Isabelle SZMULEWICZ, responsable de service est secondée dans son travail par deux responsables de secteur à temps complet, **Josyane TESTE** sur le secteur dit de « Dourgne /Soual » et **Charlène TOURNIER** sur le secteur dit de « Sorèze/ Revel », par une comptable, **Isabelle GARDIES** à temps complet, par deux secrétaires **Christine BAYSSETTE** et **Nathalie LARROQUE** à temps partiels.

Tout au long de l'année, l'association :

- assure l'encadrement des salariés,
- assume à leur égard l'intégralité des fonctions d'employeur,
- organise des réunions d'informations collectives et d'échanges par secteur en petits groupes.

Conditions de recrutement du personnel et gestion des contrats de travail :

A l'ADAR, l'accent est mis sur la qualité de l'embauche du personnel.

La Commission Embauche, où siègent des Administrateurs et les Responsables de Secteur, s'est réunie 9 fois au cours de l'année 2019.

Les candidats sont invités, au préalable, à remplir un dossier de candidature.

Avant tout passage en Commission Embauche, seuls sont retenus les dossiers des personnes remplissant les conditions nécessaires au poste (véhicule, secteur géographique...).

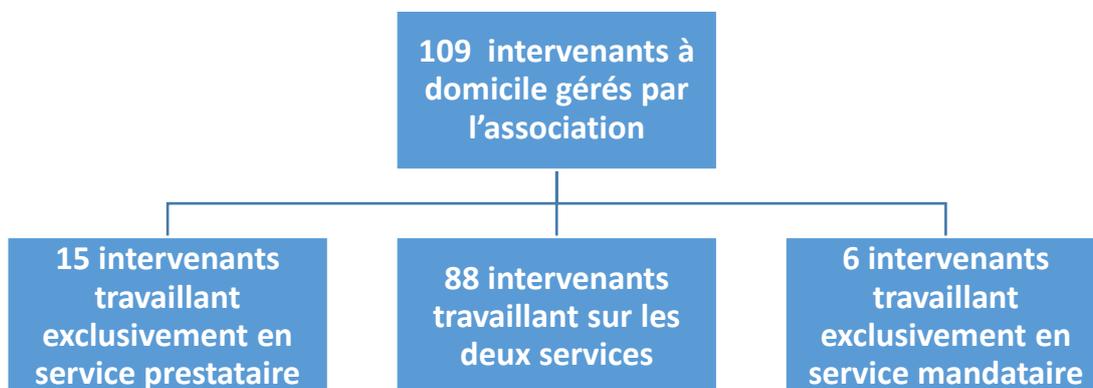
Les entretiens donnent lieu à l'établissement d'une grille où sont évaluées la présentation, la stabilité psychologique, la sociabilité, la motivation au poste, certaines compétences techniques (repassage, cuisine, ...)...

Les candidats ayant reçu une bonne appréciation pourront être appelés à travailler en cas de besoin. Cette formule permet de répondre immédiatement à des demandes urgentes d'intervention, tout en veillant à la qualité du personnel recruté.

Le personnel d'intervention :

Sur l'année 2019, ce sont **109** aides à domicile qui sont intervenues.

Si nous tenons compte du personnel mandataire, voici la répartition par service de l'ensemble des intervenants à domicile gérés par notre association :



Dans le cadre de l'activité prestataire, la Convention Collective applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 à l'ADAR est la *Convention de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile* du 21 mai 2010. L'accord de branche relatif aux emplois et rémunérations des aides à domicile est celui du 29 mars 2002 qui est entré en application le 1^{er} juillet 2003.

Cet accord regroupe le personnel au sein de trois filières d'emploi et de neuf catégories. A chaque catégorie correspond une grille de rémunération.

Au 31 décembre 2019, les aides à domicile en contrat à durée indéterminée se regroupent en catégorie :

Catégorie	Désignation	Nbre de salariés
A	Agent à domicile	40
B	Employé à domicile	11
C	Auxiliaire de Vie Sociale possédant le CAFAD ou le DEAVS	14

Durant l'année :

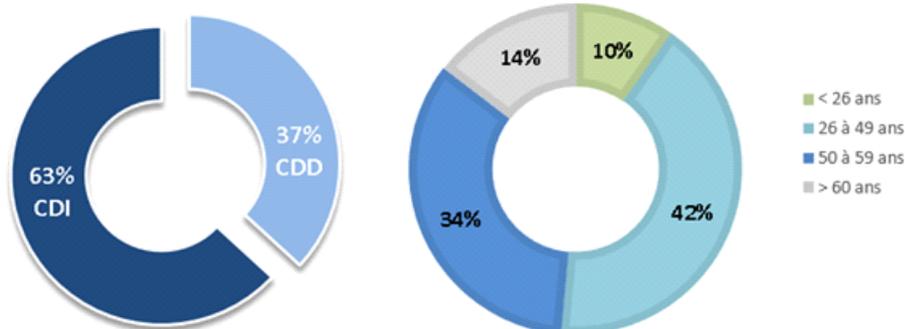
38 salariés en CDD, (soit une équipe renfort mensuelle moyenne de 15 salariés), sont venus assurer les remplacements des congés et arrêts maladie.

6 salariés en CDD ont été titularisés

1 départ à la retraite

1 rupture conventionnelle acceptée dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle

2 démissions (pour déménagement ou arrêt de l'activité professionnelle suite à un congé parental)



FORMATION

Intervenantes à domicile :

L'ADAR compte 14 aides à domicile ayant le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (Ex DEAVS) soit 22 % du personnel d'intervention en contrat à durée indéterminée.

En 2019, **65% des salariés** en CDI ont bénéficié d'une ou plusieurs formations, soit un volume d'heures de **544 heures**.

Ergonomie au travail - Gestes et Postures	Formation de 8 heures (2*1/2 journée)	5 salariés
Recyclage APS ASD	Formation de 7 heures	22 salariés
Bientraitance & Maltraitance	Formation de 14 heures	16 salariés
Accompagnement Fin de vie	Formation de 14 heures	9 salariés

Les 2 sources de financement des formations du personnel sont :

- un cofinancement de la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA), de la Région Midi-Pyrénées et D'UNIFORMATION, dans le cadre du projet de professionnalisation des aides à domicile 2019
- le plan de développement des compétences ADAR DE DOURGNE.

Le service Structure :

Dans l'optique de former l'ensemble des Responsables de Secteur sur « l'Accompagnement des personnes en situation de handicap », la seconde responsable de secteur a suivi une formation de 28 heures à l'ADRAR FORMATION (action collective UNIFORMATION).

Démarche QUALITÉ

Cela fait maintenant 10 ans que l'ADAR a obtenu la certification AFNOR (le 1er mars 2010).

Depuis cette date, l'ADAR travaille pour assurer le maintien de cette certification. La commission qualité ADAR, créée à cet effet, s'est réunie 6 fois en 2019, pour travailler sur les actions à mener et suivre la démarche engagée pour atteindre les **objectifs Qualité**.

La comptable Isabelle GARDIÈS, aux côtés de la responsable de service et responsable qualité Isabelle SZMULEWICZ, sont les référents en charge du suivi documentaire, des actions et des objectifs à atteindre. Elles travaillent en concertation avec l'ensemble du personnel (dont les responsables de secteur) pour que chaque amélioration soit comprise, validée et déployée.

Les avancées de la démarche font l'objet d'un suivi par l'organisme NF Certification.

Le renouvellement 12/0015.3 de la certification NF SERVICE en date du 01 mars 2018 a validé le contrôle sur site qui s'est déroulé le 17 janvier 2018.

Mi-juin 2019, les conclusions de l'audit documentaire, audit intermédiaire avant l'audit de renouvellement de la certification prévu le 1^{er}er trimestre 2021, ont conforté les équipes dans le bien fondé de leurs actions.

Cette démarche qualité à l'ADAR est possible grâce au personnel d'intervention, au personnel administratif et aux membres du Conseil d'Administration qui s'impliquent toute l'année dans cette action.

Cette continuité dans la certification est une reconnaissance pour notre structure et nous permet d'œuvrer pour la satisfaction de nos bénéficiaires.

En 2019, l'association affiche ainsi fièrement un taux de satisfaction des usagers de **98% dont 53% de très satisfaits**.

VIE EXTERNE

Depuis sa création il y a 56 ans, l'ADAR travaille en relation étroite, tout au long de l'année, avec les divers organismes ou partenaires.

Cette Assemblée Générale, est une nouvelle fois l'occasion pour nous, de remercier vivement l'ensemble des acteurs de la vie sociale, les Conseils Départementaux et les Directions de la Solidarité du Tarn et de la Haute Garonne, les collectivités territoriales, les communes du réseau, Mesdames et Messieurs les Maires, les membres des professions médico-sociales, les caisses de retraites, les EHPAD de proximité, les mutuelles, les hôpitaux, les cliniques, les centres de rééducation et de repos, les associations d'aide à domicile affiliées à notre fédération UNA. Un grand merci également à l'Abbaye d'en CALCAT ainsi que l'Association Ecureuil et Solidarités pour leur appui dans nos actions et projets sur le territoire.

Grâce à leur engagement, ces derniers offrent à l'ADAR un soutien de terrain indispensable et précieux.

Cela permet à l'ADAR de Dourgne de poursuivre ses actions et d'intervenir ainsi au mieux et au plus près des usagers, en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins.

Ils nous font confiance



RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice que nous présentons reflètent l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 inclus.

Le budget de fonctionnement du Compte ADAR s'élève à : **1 329 676.27€**

1 – Le résultat d'exploitation

a - Les produits d'exploitation

L'exploitation comporte principalement :

Les produits des prestations de services rendus, c'est à dire les participations des usagers, les participations des organismes payeurs, et les frais de gestion dans le cadre du service mandataire.

Le poste « Prestations de services » est en augmentation de 0.30 % par rapport à l'année 2018 en corrélation avec une légère inflexion de l'activité prestataire (-0.39 % par rapport à 2018) et l'augmentation du tarif horaire autorisé par le Conseil Départemental du Tarn (+0.71%)
Les produits des frais de gestion du service mandataire sont en augmentation (+7.64%).

On remarque la forte participation des usagers par rapport aux prestations des organismes payeurs : l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) qui représentent 70 % de notre activité prestataire sont versées directement aux bénéficiaires par le Conseil Départemental du Tarn.

On note la diminution des heures effectuées dans le cadre de l'APA après la hausse notable de l'année 2018.

A contrario, le nombre d'heures PCH augmente.

	Heures APA	Heures PCH
	Allocation Personnalisée d'Autonomie	Prestation Compensatoire Handicap
2018	35191	5365
2019	34120	5709
Evolution des heures réalisées	-3%	6%

Les autres produits de gestion courante :

Les recettes en atténuation de dépenses sont les remboursements de formation professionnelle, ainsi que :

- les subventions communales :	3890.00 €
- les produits des cartes d'adhérents :	5407.00 €

Les recettes de transfert de charges sont les remboursements prévoyance de notre complémentaire maladie AG2R LA MONDIALE :

8201.79 €

A noter la reprise de 6000 euros de provision notamment pour le renouvellement des blouses du personnel d'intervention.

Soit un total des produits d'exploitation de :	1 328 035.01 €
--	-----------------------

b - Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à :	1 315 874.77 €
---	-----------------------

Ce montant fait apparaître une baisse de 7.44% des charges de personnel par rapport à l'année 2018 et une augmentation de 31.31% du poste autres impôts et taxes en corrélation avec la suppression du CITS et le nouveau dispositif d'allègement de charges patronales mis en place au 1^{er} janvier 2019. Les rémunérations ont suivi l'évolution normale du Glissement Vieillesse Technicité.

La dotation aux amortissements s'élève à :	5859.51€
Le résultat d'exploitation présente un excédent de	12 160.24 €

2 – Le résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à :	1004.54 €
Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunt :	921.07 €

Résultat financier :	83.47 €
-----------------------------	----------------

3 – Le résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels représentent des régularisations sur opérations de gestion de l'exercice 2018.

Au total les produits de l'année 2018 s'élèvent donc à :	1 329 676.27€
pour un total de charges de :	1 316 796.34€

Résultat avant reprise :	12 879.93 €
--------------------------	--------------------

<i>Reprise résultat n-2 :</i>	-240.58 €
-------------------------------	------------------

Soit un résultat excédentaire de :	12 639.35 €
---	--------------------

Nous renouvelons nos remerciements aux communes du réseau, au Conseil Départemental et à nos adhérents pour l'intérêt qu'ils portent à notre action et pour leur participation financière au fonctionnement de l'association.

Monsieur Daniel GAIANI, mandaté comme Commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale de l'ADAR, a procédé à la vérification des comptes de l'association le 17 septembre 2020.

Suite à ses conclusions, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'Exercice 2019 tels qu'ils sont présentés.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	2019	2018
ASSOCIATION ADAR DOURGNE	(n)	(n-1)
Produits d'exploitation		
Prestations de services		
- participation des usagers	978 710,47	1 010 291,76
- prestations organismes payeurs	286 392,81	251 055,48
- produits des activités annexes	19 987,12	18 567,69
Autres produits de gestion courante		
- recettes en atténuation de dépenses	28 742,82	29 898,81
- transferts de charges	8 201,79	9 615,05
- reprises sur amortissements et provisions	6 000,00	1 413,99
Total des produits d'exploitation (I)	1 328 035,01	1 320 842,78
Charges d'exploitation		
Achats	12 890,34	5 531,80
Services extérieurs	18 591,47	23 354,27
Autres services extérieurs	67 209,84	63 674,85
Charges de personnel	1 066 564,34	1 152 298,09
Autres impôts et taxes	64 181,65	48 879,05
Autres charges de gestion courante	77,62	245,23
Dotation		
- aux amortissements	5 859,51	6 363,69
- aux provisions	80 500,00	22 000,00
Total des charges d'exploitation (II)	1 315 874,77	1 322 346,98
1. Résultat d'exploitation (I) - (II)	12 160,24	-1 504,20
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	1 004,54	709,76
Total des produits financiers (III)	1 004,54	709,76
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	921,07	989,05
Total des charges financières (IV)	921,07	989,05
2. Résultat financier (III) - (IV)	83,47	-279,29
Produits exceptionnels		
- sur opérations de gestion	636,72	6 468,07
Total des produits exceptionnels (V)	636,72	6 468,07
Charges exceptionnelles		
- sur opérations de gestion	0,50	137,62
Total des charges exceptionnelles (VI)	0,50	137,62
3. Résultat exceptionnel (V) - (VI)	636,22	6 330,45
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL des produits (I + III + V)	1 329 676,27	1 328 020,61
TOTAL des charges (II + IV + VI + VII)	1 316 796,34	1 323 473,65
Résultat avant reprise résultat n-2	12 879,93	4 546,96
Reprise résultat n-2	-240,58	2 800,00
4. Excédent ou déficit	12 639,35	7 346,96

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION ADAR DOURGNE

ACTIF	BRUT 2019 (n)	Amortissements et provisions	Net 2019 (n)	Net 2018 (n-1)
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations incorporelles				
- logiciels	4 417,81	4 417,81		
Immobilisations corporelles				
- terrains	2 115,00		2 115,00	2 115,00
- constructions	61 385,00	11 288,02	50 096,98	53 166,23
- installations techniques, matériels et outillages	24 634,22	2 558,49	22 075,73	13 271,75
- autres immobilisations corporelles	28 501,04	26 101,93	2 399,11	4 243,34
- immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
- prêts				
- autres				
- compte de liaison				
TOTAL (I)	121 053,07	44 366,25	76 686,82	72 796,32
<i>Actif circulant</i>				
Stock				
Créances				
- usagers	99 207,02		99 207,02	98 738,20
- organismes payeurs	32 363,96		32 363,96	28 323,99
- autres	317,02		317,02	51,85
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	349 512,04		349 512,04	265 574,10
TOTAL (II)	481 400,04		481 400,04	392 688,14
<i>Comptes de régularisation</i>				
Charges constatées d'avance	118,80		82,80	118,80
TOTAL (III)	118,80		82,80	118,80
TOTAL GENERAL	602 571,91	44 366,25	558 205,66	465 603,26

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION ADAR DOURGNE

PASSIF	2019 (n)	2018 (n-1)
<i>Fonds propres</i>		
Fonds associatif sans droit de reprise	6 123,57	6 123,57
Fonds associatif avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves de trésorerie	37 096,31	32 895,99
Réserves de compensation	17 333,47	17 333,47
Report à nouveau	1 691,10	-1 696,12
Résultat de l'exercice	12 639,35	7 346,96
Subventions d'investissement	1 000,00	1 000,00
(-) Subvention d'investissements inscrites au compte de résultat	-676,07	-501,66
Provisions réglementées		
Compte de liaison		
TOTAL (I)	75 207,73	62 502,21
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	207 483,04	132 983,04
TOTAL (II)	207 483,04	132 983,04
<i>Dettes</i>		
Emprunts et dettes financières	59 029,38	63 695,03
Avances	7 311,08	7 311,08
Fournisseurs	1 160,55	1 099,68
Dettes fiscales et sociales	208 013,88	198 012,22
Autres dettes		
TOTAL (III)	275 514,89	270 118,01
<i>Comptes de régularisation</i>		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	558 205,66	465 603,26

Depuis 1965

Evolution des heures (tous services)

